

## Conseil Municipal du 18 décembre 2015

Etaient présents : Denis Jacquin – Géraldine Leroy – Lysiane Pointurier – Jean-François Niess – Patrick Geistel – François Monnier – Sylvie Robert – Frédéric Arnoux – Julie Gillet – Kathia Dodane – Michel Domon.

Absents excusés : Yoann Girard - François Mairey.

11 conseillers participent aux délibérations.  
Patrick Geistel est élu secrétaire de séance.  
Convocations envoyées le 11 décembre 2015.

### ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2015**
- **Communication du Maire**
- **Délibérations**
  - Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016
  - Tarifs communaux
  - Tarifs eau et assainissement
  - Renégociation prêts en cours souscrits auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté
- **Informations et questions diverses**
  - Informations et questions diverses.
  - Organisation du bureau de vote pour les élections régionales.

- - - - -

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 10.

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2015**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.
- **Communication du Maire**
  - Arrêté portant attribution du régime indemnitaire Madame Izille DOS SANTOS
  - Arrêté portant attribution du régime indemnitaire Madame Ewa Malblanc
  - Arrêté portant attribution du régime indemnitaire Monsieur Romain CHAILLET
  - Arrêté portant attribution du régime indemnitaire Madame Christine NEVERS
  - Arrêté portant attribution du régime indemnitaire Madame Christine VIELLE
  - Arrêté portant attribution du régime indemnitaire Madame Marie-Thérèse VALOT
  - Arrêté portant attribution du régime indemnitaire Madame Véronique KURY
  - Arrêté portant attribution du régime indemnitaire Madame Sylvie JEANNEY
  - Arrêté d'accord d'une déclaration préalable demandé par madame Thisy Bourdin Laurence – 1 rue des Grandes Vignes – en date du 01.12.2015
  - Arrêté municipal modifiant la limite de l'agglomération sur le RD 104 entre Torpes et Boussières – en date du 03.12.2015
- **Délibérations**

### **2015-12-18-61 : ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU B P 2016**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes

et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Commune :**

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2015 : 302 720 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **75 680 €**.

**Eau :**

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2015 : 205 077 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **51 269 €**.

**Assainissement :**

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2015 : 154 534 €  
(hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **38 633 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTE** les propositions de monsieur le Maire.

**AUTORISE** monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015.

**2015-12-18-62: TARIFS COMMUNAUX**

La commission budget propose les tarifs communaux suivants pour 2016 :

**Divers :**

*Droits de Foire*

Manège par week-end	25.00 €
Stand par week-end (type tir carabine)	17.00 €
Autre stand (taille inférieure)	12.00 €
Droit de caravane	20.00 €
Chapiteau du cirque	gratuit.
Collecte ordures ménagères par caravane	10.00 €

**Cimetière :**

Concession pleine terre. En cas d'inhumation dans les 5 dernières années du contrat, la concession est à renouveler.

30 ans :	105.00 €
Mini caveau (concession en plus)	78.00 €
Droit de caveau (concession en plus)	185.00 €

**Droit de chasse :**

Location 265.00 € + entretien des lignes

**Location terrains communaux :**

Jardin	5.50 €
Jardin stockage du bois	10.00 €

**Affouage**

Période 2015 / 2016 6.50 € le stère

**Locations précaires terres agricoles :**

(Patrick Geistel ne prend pas part au vote)

Parcelle aux Essarts Maloz (1 ha 59a)	44 € / an
Au Grand Chemin (18 a)	6,05 € / an

**Salle polyvalente** (200 personnes maximum)

**Tarifs applicables à tous les loueurs habitant Torpes**

Jetons de chauffage (associations comprises)	6,80 €
Lavage salle par la commune	150 €
Caution (dégradation locaux ou matériels, nettoyage salle, cuisine, abords salle, parking, plateau sportif)	1 000 €
Location dimanche 8.00 h / 20.00 h	182 €
Week-end : samedi 12.00 / dimanche 20.00 h	272 €
Apéritif : 6.00 h de location	100 €
Caution ordures ménagères	100 €
Traitement des déchets : refacturation des tarifs CAGB (mise à disposition de bac(s))	
La commune demande un bac jaune supplémentaire.	
Mise à disposition d'un local (suite à un décès)	gratuit.

**Prime de naissance :**

Par enfant	30.00 €
------------	---------

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVENT** ces nouveaux tarifs.

**2015-12-18-63 : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2016**

Tarifs applicables pour les volumes constatés entre les relevés de décembre 2015 et décembre 2016

La commission budget propose les tarifs communaux suivants pour 2016 :

**Service Eau Potable :**

	M <sup>3</sup>	Mois	Année
Location de compteur débit normal DN 15 et DN 20		1,04 €	12,48 €
Location de compteur gros débit DN 30		1,85 €	22,20 €
Droit d'utilisation à l'eau		3,36 €	40,30 €
De 0 à 100 m <sup>3</sup> par semestre	1,31 €		
Supérieur à 100 m <sup>3</sup> par semestre (hors collectifs)	0,77 €		
Prestation branchement au réseau (entre la conduite communale et la limite de propriété)			
Coût réel de l'entreprise agréée par la mairie + 30 €			
Frais souscription contrat et relevé intermédiaire	30,00 €		
En cas de contestation par l'abonné des volumes consommés, le compteur pourra être contrôlé par un organisme agréé.			
Si le compteur est jugé conforme, les coûts de l'expertise seront portés à la charge de l'abonné.			

**Service Assainissement Collectif :**

	M <sup>3</sup>	Mois	Année
Droit d'accès au réseau		4 €	48 €
m <sup>3</sup> assainissement	1,50 €		
Prestation branchement au réseau (entre la conduite communale et la limite de propriété)			
Coût réel de l'entreprise agréée par la mairie + 30 €			
Frais d'intervention non justifiés	50€		
Participation au raccordement Collectif PAC :	1 500 €		

**Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Visite intermédiaire	90 €
Visite de conception et de réalisation d'une nouvelle installation	180 €
Visite transaction immobilière	160 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVENT** ces tarifs.

**2015-12-18-64 : RENÉGOCIATION DES PRÊTS EN COURS SOUSCRITS AUPRÈS DE LA BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTÉ**

Le Maire expose à l'assemblée que suite à notre demande de renégociation des prêts contractés auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté, celle-ci nous propose les conditions suivantes, sans frais :

**Prêt n° 7142183 (Travaux Rue de la Gare)**

Montant restant dû : 337 800 €

Taux actuel : 3,36 %      Taux fixe proposé : **2,80 %**

**Prêt n° 71407768 (Assainissement)**

Montant restant dû : 68 092,10 €

Taux actuel : 3,94 %      Taux fixe proposé : **2,80 %**

**Prêt n° 07085308 (Boulangerie)**

Montant restant dû : 126 957,76 €

Taux actuel : 3,06 %      Taux fixe proposé : **2,50 %**

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité des membres présents l'**AUTORISE** à signer avec la Banque Populaire de Franche-Comté les avenants à ces contrats de prêts.

**Informations et questions diverses**

**Information :**

- Election 3<sup>e</sup> Adjoint en janvier 2016.

**Tour de table :**

- François Monnier fait remarquer qu'il n'y a pas de poubelle à l'abri bus sis rue de la Gare.
- Lysiane Pointurier interroge quant aux cambriolages survenus sur la commune.
- Kathia Dodane : qu'en est-il de la pétition du monument aux Morts ? Le Maire dit que la réponse est dans l'écho Torpes.
- Julie Gillet signale des aboiements incessants rue de la Corvée.

Séance levée à 20 h 20